

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 16/05/2025

*Date d’Affichage : 16/05/2025

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **14**

*VOTANTS : 15

L’an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoint.

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE.

Étaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN.

Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Monsieur Hervé BERTRAND a été désigné Secrétaire de séance.

DEL N° 4 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire qui rappelle que la commission des finances du jeudi 15 Mai 2025 a émis un avis favorable à l’unanimité aux différentes modifications budgétaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

DECIDE d’inscrire les sommes suivantes :

En Recettes de fonctionnement :

+ 4 501.29 € à l’article 744 - FCTVA

+ 6 322.37 € à l’article 6459 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance

+ 310.00 € à l’article 70311 - Concession dans les cimetières (produit net)

+ 249.83 € à l’article 706888 - Autres

+ 2 171.00 € à l’article 73118 - Autres contributions directes

- 3 099.00 € à l’article 7482 - Compens/perte taxe

10 455.49 euros = TOTAL

En Dépenses de fonctionnement :

- + 57.75 € à l'article 60628 – Fournitures non stockées autres fournitures
- 57.75 € à l'article 6064 – Fournitures non stockées Fournitures administratives
- + 39 545.00 € à l'article 61358 – Autres locations immobilières
- 84 470.24 € à l'article 615228 – Entretien et réparations sur autres bâtiments
- + 30 418.00 € à l'article 615232 – Entretien et réparations sur réseaux
- + 20 000.00 € à l'article 6231 – Annonces et insertions
- + 1 500.00 € à l'article 6241 – Transports de biens
- + 3 300.00 € à l'article 6282 – Frais de gardiennage
- 4 524.00 € à l'article 6478 – Autres charges Sociales
- + 4 524.00 € à l'article 6458 Cotisations autres organismes
- + 162.73 € à l'article 6541 – Cotisations fonds de financement allocation fin de mandat

10 455.49 euros = TOTAL

En Recettes d'investissement :

- + 284.00 € à l'article 165 – Dépôt et cautionnement
- + 62 923.09 € à l'article 10222 - FCTVA

63 207.09 euros = TOTAL

En Dépenses d'investissement :

- + 720.00 € à l'article 21828 – Autre matériel de transport
- + 31 487.09 € à l'article 2313 Constructions
- + 31 000.00 € à l'article 2188 Autres immobilisations corporelles

63 207.09 euros = TOTAL

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 23/05/2025

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

